

M 1301c

119

2^e CONSEIL DE GUERRE PERMANENT
de la 19^e division militaire, séant à Montauban.

L'an mil huit cent cinquante deux, le deux mai.
à l'heure de midi.

Devant nous, M. Burtin, juge assesseur du Rapporteur près le 2^e Conseil de guerre de la 19^e division militaire, assisté du sieur Fillaire, Commissaire greffier dudit conseil, en la salle du greffe, sise à la mairie de Montauban.

Avons fait extraire de la prison d'arrêt de la ville, à l'effet de l'interroger, le nommé Priévereau, Jean Marie Ernest, membre de l'Assemblée nationale, arrêté au rebellage, et l'apostolat antitotalitaire d'assassinat.

En conséquence, nous avons fait amener devant nous ledit Priévereau, que nous avons interrogé ainsi qu'il suit :

Interpellé de déclarer ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, état, profession et domicile, a répondu se nommer Priévereau, Jean Marie Ernest, agé de vingt-trois ans, né à Montaigut, dans le département de l'Aveyron, à Montaigut.

R. Ayant vu un parti actif à l'assemblée du trône, quatre et cinq dernières semaines, tant à la Palais qu'en Donjon?

R. Non, j'y ai pris le moins de temps. Je n'y ai pas été, mais je n'y ai pas été, qu'il y avait un coup d'état. C'est par le journal le Constitutionnel qui m'a fait apprendre par quelqu'un que cette révolution nous arriverait. On faisait le tiers au Donjon, je partie, armé de mon fusil de chasse. J'ai chargé à plomb et j'arrive au Donjon en même temps que mon frère Léon. C'est lorsque le tiers et le quartier, j'en prend dans cette localité comme part à ce qui s'y passe. Ce parti pour la république à une heure que j'en pris quelques questions, pendant la première partie de la route jusqu'à la Verrerie, j'ai été placé entre de la révolte insurrectionnelle, pendant le reste de la révolution, je suis arrivé j'en avais peur de faire de désigné. J'étais à Chabrol, et je portais en sautoir mon caban contre la doubleure de l'autre dessus, la colonne de cette doubleure est rougeâtre. En approchant de la république, j'ai été placé en faction. Je me suis mis à pied au moment de la première fusillade.

R. N'avez-vous pas apporté au pillage des armes qui étaient déposées à la mairie? Il n'y avait pas de distribution et il n'y avait pas chargez quelqu'un qui n'était pas?

R. J'avais pris quand ce fut le moment où l'état est arrivé, mais j'en ai pris comme part.

R. On était quand on a fait feu sur les hommes. Et alors vous fait feu vous-même?

R. J'étais sur la terrasse de l'église, devant l'assemblée le feu fut déclenché; Mais je n'ai pas tiré.

R. N'étiez-vous déjà descendu ensuite dans la ville, et n'avez-vous pas en chemin témoigné à toute voix votre résolution de faire

Fillaire Priévereau Burty

B. 124